

Afrique du Sud

LA RÉPRESSION

Vingt six morts, trois cents blessés, des dizaines d'arrestations : les ghettos noirs se sont une fois de plus révoltés contre le régime d'apartheid.

Quelques jours auparavant, le gouvernement de Pieter Botha avait promulgué une nouvelle constitution et projeté d'envoyer quatre sous-marins en réparation à Nantes.

(voir p. 12)

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 431 - Septembre 1984 - 4 F ISSN 0012-6411

20 et 21 octobre, à Villeurbanne (Rhône)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MRAP

L'ASSEMBLÉE Générale du MRAP, annoncée tout d'abord pour les 6 et 7 octobre prochains, aura lieu en fait le samedi 20 et le dimanche 21 octobre.

Elle se tiendra dans la banlieue de Lyon au Palais du Travail de VILLEURBANNE (place Lazare Goujon).

(Station de métro : Gratte-ciel, direct de la gare de Lyon-Perrache, à quatre stations de la gare Lyon-La Part Dieu).

Déroulement

Son déroulement est prévu comme suit :

Samedi 20 octobre :

- 9 h 00 : Accueil des participants.
- 9 h 30 : Séance plénière. Ouverture par François Grémy, président du MRAP.
- 10 h 00 : Présentation des rapports :

— Albert Lévy, secrétaire général : Données actuelles de la lutte contre le racisme.

— Gérard Coulon, secrétaire national : Etat et renforcement du MRAP.

— Claudine Mardon, trésorière : Les finances et le fonctionnement du MRAP.

Pour permettre à chacun d'y réfléchir et de prendre une part active aux débats, l'essentiel de ces deux premiers rapports est publié ici, en pages 2 et suivantes.

- 14 h 00 : Débats dans les commissions.

Deux thèmes, avec trois sous-thèmes chacun, sont proposés aux commissions :

1) Action et renforcement du MRAP dans l'environnement politique et social à la lumière des Assises :

— Assises locales, nationales, départementales : bilan et perspectives ;

— Montée du racisme et lutte pour l'amitié entre les peuples ;

— Audience du MRAP et adhésions.

2) Action du MRAP au niveau local, fédéral, national :

— Rôle essentiel des Comités locaux ;

— Articulations entre local, fédéral, national ;

— Spécificité et avenir du MRAP.

(En fonction du nombre des participants, plusieurs commissions pourront être constituées sur chacun des thèmes.)

Dimanche 21 octobre :

- 9 h 00 : Poursuite des débats dans les commissions.

● 14 h 00 : Séance plénière. Présidence : Charles Palant, vice-président du MRAP. Comptes rendus des travaux des commissions. Adoption des motions d'orientation et du budget 85. Election complémentaire du Bureau National.

Conclusions par George Pau-Langevin, vice-présidente du MRAP.

Participations et pouvoirs

Peuvent prendre part à l'Assemblée Générale tous les membres du MRAP ayant adhéré avant le 30 juin 1984 et à jour de leurs cotisations au 31 août 1984.

Les absents peuvent se faire représenter en déléguant leurs pouvoirs à un participant. Un participant ne peut être porteur de plus de 10 pouvoirs.

On trouvera page 12 un Bon de participation ou de délégation de pouvoirs, à découper ou recopier, et à envoyer avant l'Assemblée Générale au Secrétariat du MRAP.

Hébergement

Il est demandé aux participants désireux d'être logés de se faire connaître d'urgence au Secrétariat national du MRAP (806.88.00, demander Mireille).

Les membres et amis lyonnais susceptibles de loger des participants sont également invités à en informer sans tarder le comité local.

Voyage

Pour les participants voyageant en chemin de fer, une réduction de 20 % sur les tarifs normaux est prévue. Demander rapidement au Secrétariat les fiches SNCF nécessaires. ■

Afrique du Sud

La supercherie

DONNER le change à l'opinion publique mondiale : tel a été, une fois de plus, l'objectif des dirigeants métis et d'origine indienne. En fait, loin de mettre en cause le système d'apartheid, cette opération vise à le renforcer, puisque ces catégories de la population (respectivement 280.000 et 870.000 personnes) se voient octroyer des assemblées séparées et sans pouvoirs, et que la majorité noire (23 millions, 73 % des Sud-Africains) reste totalement écartée de la vie politique.

C'est d'ailleurs dans un climat de tension et de répression que la consultation s'est déroulée. De nombreux animateurs de la lutte anti-apartheid ont été arrêtés ; et moins de 30 % des électeurs ont voté.

En soulignant ces faits, dans un communiqué, le 23 août, le MRAP «**met donc en garde l'opinion française contre toute complaisance ou complicité à l'égard de cette tragique supercherie**», «**La défense effective des Droits de l'Homme et des libertés, dont beaucoup se réclament, exige, ajoute-t-il, des mesures vigoureuses contre l'apartheid, qui a été condamné par l'O.N.U., à l'égal du nazisme, comme un crime contre l'humanité**».

Sous-marins

Le 13 juillet, le MRAP avait publiquement demandé s'il était vrai que des négociations étaient en cours en France «**pour la livraison de quatre sous-marins nucléaires à l'Afrique du Sud**».

Le ministre des Relations extérieures a aussitôt apporté le démenti «**le plus catégorique**». Les chantiers navals Dubigeon, de Saint-Nazaire, ont aussi démenti, en précisant que «**la construction de tels sous-marins ne peut être confiée qu'à des arsenaux militaires et non pas à des chantiers navals civils**».

Le MRAP prend acte du démenti gouvernemental. Celui de Dubigeon appelle quelques nuances. En effet, cette société a déjà construit des sous-marins pour l'Afrique du Sud : ne s'agit-il pas de matériel militaire ? Précisément, il semble bien que ce qui est

réellement envisagé par l'Afrique du Sud, c'est la réparation par Dubigeon de quatre sous-marins qui lui ont été livrés il y a quelques années. Pourquoi ne pas en parler ? Et pourquoi ne pas faire connaître la réponse qui sera donnée ?

L'Afrique du Sud avait d'abord demandé ces réparations à des chantiers espagnols. Ceux-ci, au dernier moment (avril 1983) ont rompu le contrat, pour ne pas apporter de soutien à l'apartheid. Nous espérons bien que la France refusera catégoriquement d'y suppléer.

Jumelage

En juillet également, le MRAP annonçait que des pourparlers étaient en cours pour un jumelage entre Nantes et la ville sud-africaine de Durban. Il invitait les syndicats, les partis, les organisations démocratiques, les élus de Nantes à s'opposer à ce projet.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun démenti. ■

Le Groupe M5

UN certain « Groupe M5 » se livre à des attentats et réclame une forte somme à l'Etat. Des bombes explosent à la gare de Lyon-Perpêche, dans une maison de la culture d'Annecy (où une femme est grièvement blessée), et à la gare de Grenoble. Dans ce dernier cas, l'un des criminels, blessé, a été vu. Un policier, faisant siens les dire d'un «**témoign oculaire**», annonce à la France en émoi qu'il est «**de type maghrébin incontestable**».

Les médias, pendant toute une journée, le répéteront. Le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, interviendra publiquement pour mettre en garde contre des informations prématurées. Mais certains journaux, comme **Le Quotidien de Paris**, insistent.

Le Comité du MRAP de Grenoble note qu'on ne peut «**ni rejeter, ni privilégier a priori aucune hypothèse**» et «**regrette que des déclarations hâtives aient été faites, qui donnent forcément naissance à des rumeurs dans diverses parties de la population française et immigrés**».

Et puis, c'est le «**potrait-robot**», et enfin l'arrestation des coupables : ce sont des Français «**bien de chez nous**». Le policier fautif se tait. Aucune sanction n'est prise, à notre connaissance. Aucune excuse ni mise au point de la part des journalistes qui ont contribué à entretenir la peur et la haine envers les Maghrébins.

Est-ce faire preuve d'esprit de responsabilité ? ■

Assemblée générale du MRAP

(20 - 21 octobre 1984)

PARTICIPATION OU POUVOIR

(A retourner d'urgence au MRAP, 89 rue Oberkampf, 75011 Paris)

Je soussigné (nom en capitales)

Prénom Adresse

Membre du MRAP depuis

A jour de ma cotisation au 31 août 1984

- Participera
- Ne participera pas et

Donne pouvoir à (nom et prénom)
membre du MRAP

Adresse

pour me représenter à l'Assemblée Générale des 20 et 21 octobre 1984 et disposer de ma voix dans les scrutins figurant à l'ordre du jour.

A, le

Porter la mention : «**Bon pour pouvoir**» et signer

N.B. : Peuvent participer ou se faire représenter à l'Assemblée Générale des 20 et 21 octobre, les membres du MRAP ayant adhéré en 1984 avant le 30 juin, et ceux des années précédentes ayant renouvelé leur cotisation avant le 31 août 1984.